



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2007-1719-S

Maisons-Alfort, le 7 novembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation
phytopharmaceutique FLAMENCO (n° intrant 9700215)**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par BASF AGRO SAS, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique FLAMENCO.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation FLAMENCO a été retirée le 10/03/2008, la demande présentée par BASF AGRO SAS est considérée comme non recevable.

Pascale BRIAND